



Société Advanced e Technologies AeTECH

Société Anonyme au capital de 2.223.334 Dinars
Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II
2035 Tunis Carthage
R.C n° B151062001– M.F n° 773418W/A/M000

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 01 Août 2019 à 11 heure au 03 rue des Métiers, La Charguia 2-2035 Tunis Carthage et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- 2- Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2018.
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- 4- Approbation des conventions réglementées.
- 5- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- 6- Fixation du montant des jetons de présence.
- 7- Quitus aux administrateurs.
- 8- Nomination et renouvellement des administrateurs, y compris celui représentant les petits porteurs.
- 9- Nomination de commissaire aux comptes.

**PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 01
AOÛT 2019**

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés réunissent (..) du capital social ratifié en conséquence les délais et modes de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté, relatif à l'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les états financiers, tels qu'ils lui sont présentés, de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, une perte nette comptable de 2 287 178 Dinars Tunisiens.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et suivants, et 475 du code tunisien des sociétés commerciales, approuve les conventions qui y sont visées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice 2018 s'élevant à 2 287 178 Dinars Tunisiens en totalité au poste « Report à nouveau ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à



Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, fixe l'allocation d'une somme annuelle de trois mille (3000) Dinars Tunisiens net d'impôt à chacun des administrateurs en fonction à titre des jetons de présence. Cette somme sera versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à l'ensemble des administrateurs en fonction pour leur gestion pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des membres du conseil d'administration :

- Monsieur Zoubeir CHAIEB : Président de conseil
- La Société STB SICAR : Membre
- Madame Hajer MASMOUDI : Membre
- Monsieur Walid BEN RHOUMA : Membre représentant les intérêts des petits porteurs
- Monsieur Jamel CHAIEB : Membre
- Monsieur Mongi CHAIEB : Membre

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième résolution :

Constatant que le mandat du commissaire aux comptes vient à terme l'assemblée générale décide le renouvellement du mandat du cabinetreprésenté paren tant que commissaire aux comptes pour une période de trois ans qui s'achève avec la tenu de l'assemblée générale annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....